

L'an deux mille dix neuf et le douze décembre à dix sept heures quinze, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes «Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	03 Décembre 2019
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	11	Pour	11
Membres absents ou excusés	5	Contre	0
Membres qui ont pris part à la délibération	11	Abstention	0

Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents
Commune de BARNAS		Commune de JAUJAC		Commune de MEYRAS		Commune de PRADES	
LAURENT Joël	Excusé	SOULELIAC René	X A partir du point 3	ROBERT Karine	Excusée	DALVERNY Jérôme	X
Commune de BURZET		Commune de LALEVADE D'ARDECHE		Commune de MONTPEZAT SOUS BAUZON		Commune de ST CIRGUES DE PRADES	
TEYSSIER Geneviève	X	ORIVES Eric	Excusé	CHAMBON Daniel	Excusé	PALLOT Thierry	X
Commune de CHIROLS		Commune de LA SOUCHE		Commune de PEREYRES		Commune de ST PIERRE DE COLOMBIER	
TEYSSIER Raoul	X	ALBALADEJO Thomas	X	MEJEAN Hervé	Excusé	FARGIER Gérard	X
Commune de FABRAS		Commune de MAYRES		Commune de PONT DE LABEAUME		Commune de THUEYTS	
Cédric D'IMPERIO	X	PONTIER Roland	X	VEYRENC Yves	X	CHAPUIS Pierre	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

1. Projet service jeunesse :

Intervention des deux jeunes en service civique et de la stagiaire en BTS Economie et sociale qui présentent leur projet d'installation d'un « frigo solidaire ».

2. Subventions aux associations 2019 :

Le Président propose d'attribuer les subventions suivantes à deux associations locales, en fonction du nombre de licenciés de moins de 18 ans domiciliés sur le territoire :

Associations	Subventions 2019 proposée
Association Judo Thueyts	250 €
Association Judo Jaujac	750 €

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition.

Arrivée de René SOULELIAC : 17h50

3. Aide aux commerces :

Le Président rappelle que le conseil communautaire a approuvé la mise en œuvre des aides économiques avec la Région afin de permettre l'attribution d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente sur la CDC. Délégation avait été donnée au Bureau communautaire pour décider de l'attribution des subventions. Une enveloppe de 30 000 € a été inscrite au BP 2019. A ce jour, cinq aides ont été attribuées pour un montant total de 16 970 €.

Une nouvelle demande a été reçue de Mr ZUNCHEDDU pour le restaurant La Sardasine de Meyras. Le projet consiste au renouvellement de matériel professionnel pour un montant de 11 643 € HT. Le dossier a été instruit par la CCI. La demande de financement est de 2 442 € pour la Région et 1 164 € pour la CDC.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution de cette subvention.

4. Intervention de M. Francis GOUY, chargé de développement de l'agence pour le développement des métiers d'art et sous réserve intervention du Pays de l'Ardèche méridionale sur le projet de Pôle d'innovation des métiers d'art

Mr GOUY n'étant finalement pas disponible, cette intervention a été annulée.

5. Divers :

La séance est levée à 18 heures.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.